

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 JUIN 2019 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 15)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Raymond Fortier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2019-06-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld that the agenda proposed to the members is adopted and by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - Agenda
2. Procès-verbal - Minutes
3. Période des questions - Question period

Urbanisme/Inspection

4. Demande d'intervention Cooptel / Request
5. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
6. Fermeture de certains chemins municipaux pour l'hiver / Closure of certain municipal roads for the winter
7. Chemin Cull – service de collecte des matières résiduelles (ordures et recyclages) / Cull road – garbage and recycling service
8. Demande d'occupation du domaine public pour alimentation électrique / Occupation of public domain request

Administration

9. Correspondances
10. Rapport du maire - faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe / Mayor's report

11. Compte rendu - journée de l'arbre / Details of the tree giving activity
12. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2019-05 - Règlement relatif à l'occupation du domaine public / Notice of motion and presentation of by-law 2019-05
13. Entente intermunicipale - gestion du service des loisirs / Intermunicipal « loisirs » agreement
14. Formation ADMQ / ADMQ course
15. Maire suppléant / Pro-mayor
16. Congrès de la FQM / FQM conference
17. Renforcement structural du 2^e étage d'hôtel de ville - info / Info - structural reinforcement town hall
18. Demande d'appui du Marché Champêtre de Melbourne – concours pour un aménagement comestible / Support request
19. Demande d'appui – Cercle de Fermières Richmond (22) / Support request
20. Dons & publicités / Donations & publicity (Ice cream social, Évènement bière et saucisse, Hockey mineur, l'Étincelle-Fête Nationale & Confédération, The Record)

Voirie

21. Demande d'autorisation au MELCC pour le projet de réparation d'un tronçon du chemin de Montréal / Authorization request from the MELCC for the project to repair a section of Montreal Road
22. Appel d'offres - déneigement / Call for tenders - snow removal
23. Contrat de déneigement sur la route 243 / Snow removal contract for the Route 243
24. Appel d'offres projet « rechargement chemin Healy » / Tenders for a gravelling project on Healy Road

Hygiène du milieu

25. Escouade verte / green squad

Factures

26. Factures/Bills

Varia

27. Chemin Norris – fermeture du chemin

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2019-06-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 mai 2019;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Daniel Enright, d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2019.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the May 6th, 2019 council meeting;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Enright to adopt the minutes of the May 6th, 2019 council meeting such as received.

Période de questions : 2019-06-03, 3 Monsieur Richard Buzzell était présent afin de s'informer sur l'épandage de lisier près d'un puits d'eau potable ainsi que l'utilisation non autorisée de sa terre en culture. / Mr. Buzzell was present to learn about manure spreading near a drinking water well and the unauthorized use of his cultivated land.

Monsieur Jacques Parenteau était présent afin de demander au conseil municipal de permettre l'usage d'un système de traitement tertiaire avec désinfection utilisant une lampe ultraviolette sur son territoire. / Mr. Parenteau was present to ask the municipal council to allow the use of a tertiary treatment system with disinfection using an ultraviolet lamp on its territory.

Installation septique – système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet : 2019-06-03, 4 **Attendu** les contraintes de certaines propriétés dans le Canton de Melbourne empêchent une installation septique standard;

Attendu qu'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet peut être une solution pour ces propriétés ayant les contraintes empêchant une installation septique standard;

Attendu que la Municipalité doit se doter au préalable d'un règlement permettant l'usage d'un tel système sur son territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité que la Municipalité, à une séance ultérieure, adoptera un règlement régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Whereas the constraints of certain properties in the Township of Melbourne prevent a standard septic installation; whereas a tertiary treatment system with ultraviolet disinfection can be a solution for these properties; whereas the Municipality needs to adopt in advance a regulation allowing the use of such a system on its territory;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously that the Municipality, at a future meeting, will adopt a by-law governing the installation, use and maintenance of a tertiary ultraviolet disinfection treatment system.

Demande d'intervention CoopTel : 2019-06-03, 5 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le projet de pose de fibre optique enfouie et poussée par forage directionnel sur le chemin Burrill à partir de la route 243 (projet # 822146) selon le document déposé par Xit Telecom le 27 mai 2019.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to approve the project including the burying of a fiber optic cable, pushed by directional drilling, on Burrill Road from the Route 243 (Project # 822146) according to the document filed by Xit Telecom on May 27th, 2019.

Demande d'autorisation CPTAQ – Sébastien Marcotte (Brigitte Parenteau) : 2019-06-03, 6 **Attendu qu'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relative à une demande de Monsieur Sébastien Marcotte concernant le lotissement du lot 3 511 971 afin de créer trois (3) lots;

Attendu que le demandeur désire vendre deux (2) parties du lot 3 511 971 et conserver une (1) partie du lot;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu qu'actuellement, le règlement de zonage permet de créer deux (2) lots, par contre les lots ne vont pas jusqu'à la rivière;

Attendu qu'une partie des lots doivent faire l'objet d'une autorisation de la CPTAQ pour ensuite être respectivement regroupés avec les lots projetés;

Attendu que le lotissement du lot ne serait pas une menace au développement des activités agricoles ni aux différentes possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Sébastien Marcotte à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation pour regrouper une partie du lot 3 511 971 avec les lots projetés afin de créer des lots avec accès à la rivière;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Whereas Mr. Sébastien Marcotte tabled a request to be made to the CPTAQ for authorization of the subdivision of lot 3 511 971 to create three (3) lots; whereas the applicant wishes to sell two (2) parts of lot 3 511 971 and keep one (1) part of the lot; whereas, in accordance with the provisions of the *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, the Township of Melbourne must give a recommendation;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously that the Municipality supports Mr. Sébastien Marcotte's request to obtain, from the *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, authorization to subdivide lot 3 511971 in order to sell two(2) lots; that the zoning bylaw allows the creation of these two (2) lots, but the lots do not go up to the river; that a portion of the lots must be authorized by the CPTAQ before being respectively grouped with the projected lots; that the subdivision of the lot would not be a threat to the development of agricultural activities nor to the possibilities of agricultural use of the neighboring lots; that the Municipality informs the CPTAQ that the request complies with municipal regulations; that the Municipality recommends to the CPTAQ to authorize this request.

Résolution fermant certains chemins municipaux pour l'hiver :
2019-06-03, 7 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne veut officialiser par résolution les chemins qu'elle n'entretient pas durant la période hivernale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ferme les chemins municipaux suivants pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année :

Chemin Beaudoin (après l'adresse civique #512);
Chemin Beauregard;
Chemin Bell (après le chemin pour les tours);
Chemin Cull;
Chemin du Lac (après l'adresse civique #517);
Chemin de Melbourne Vallée (après l'adresse civique #8);
Chemin Norris;
Chemin Pratt;

Qu'un citoyen ou un entrepreneur en déneigement peut déposer une demande auprès du conseil municipal afin d'obtenir une autorisation

d'une durée d'un an, sous forme de résolution, de déneiger un chemin appartenant à la municipalité;

Que la demande écrite doit être accompagnée d'une attestation d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ couvrant tout incident qui pourrait être occasionnés par le citoyen ou l'entrepreneur en déneigement;

Que la demande de déneigement par un privé doit être refaite à chaque année.

Whereas the Township of Melbourne wants to formalize by resolution the roads which it does not maintain during the winter period;

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne closes the following municipal roads for the winter period from November 1st to May 1st of each year:

Beaudoin Road (after civic #512);
Beauregard Road;
Bell Road (after the road for the towers);
Cull Road;
Lake Road (after civic #517);
Melbourne Valley Road (after civic #8);
Norris Road;
Pratt Road;

That a citizen or a snow removal contractor can file a request with the municipal council in order to obtain an authorization good for one year, in the form of a resolution, to plow a road belonging to the municipality; that the written request must be accompanied by a proof of civil liability insurance of 2 000 000\$ covering any incidents that may be caused by the citizen or the snow removal contractor; that the request by a private individual to do snow removal must be tabled each year.

Chemin Cull – service de collecte des matières résiduelles (ordures et recyclages) : 2019-06-03, 8 **Attendu que** plusieurs propriétés sur le chemin Cull peuvent se prévaloir du droit de construction;

Attendu que le chemin Cull n'est pas entretenu par la Municipalité durant la période hivernale du 1^{er} novembre au 1^{er} mai;

Attendu que le chemin Cull est difficilement accessible pour les camions et peut être problématique pour la collecte des matières résiduelles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité que toute propriété ayant une adresse sur le chemin Cull doivent déposer les bacs de matière résiduelles aux abords de la route 243 sans gêner à la circulation, et ce à l'intersection du chemin Cull et la route 243.

Whereas several properties on Cull Road have the right of construction; whereas Cull Road is not maintained by the Municipality during the winter period from November 1st to May 1st; whereas Cull Road is difficult to access for trucks and can be problematic for the collection of residual materials;

It is moved by councillor Garrett seconded by councillor Fortier, and unanimously resolved that any property with an address on Chemin Cull must place the residual material (garbage, recycling or compost) bins near Route 243 without impeding traffic, at the intersection of Cull Road and Route 243.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour alimentation électrique : 2019-06-03, 9 **Attendu que** les

propriétaires du lot 3 894 916 demandent une autorisation d'occuper le domaine public pour utilisation d'une partie de l'emprise du chemin Cull pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une future résidence;

Attendu qu'avant de pouvoir donner cette autorisation, la municipalité doit adopter un règlement régissant l'occupation de son domaine public;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à la majorité

Que le conseil accepte l'idée d'occupation de son domaine public par les propriétaires du lot 3 894 916 pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une future résidence;

Que la Municipalité, à une séance ultérieure, adoptera un règlement régissant l'occupation de son domaine public afin de permettre entre autres la possibilité d'enfouir une ligne électrique privé sur l'emprise du chemin Cull sous conditions;

Que des autorisations écrites doivent être obtenues et déposées à la municipalité par les propriétaires ou leur requérant d'Hydro-Québec pour l'autorisation d'un branchement électrique pour leur future maison et du ministère des Transports pour la traverse des câbles électriques de la route numérotée pour l'enfouissement dudit câble pour leur future maison;

Qu'une fois cette autorisation reçue, la Municipalité peut accorder, à certaines conditions, une autorisation par résolution afin que les propriétaires puissent occuper le domaine public, soit une partie de l'emprise du chemin Cull pour installer une ligne électrique souterraine afin d'alimenter une future résidence.

Whereas the owners of lot 3 894 916 are asking permission to occupy the public domain to use part of Cull Road to install an underground power line to supply a future residence; whereas before being able to give this authorization, the municipality must adopt a by-law governing the occupation of its public domain;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller it is resolved by majority that Council accepts the idea of occupation of its public domain by the owners of lot 3 894 916 to install an underground power line to supply a future residence; that at a future council meeting a by-law governing the occupation of its public domain will be adopted to allow, among other things, the possibility of burying a private power line along the Cull Road right-of-way; that before the Municipality grants this authorization to occupy the public domain, a written authorization must be obtained by the owners from Hydro-Québec and the Ministère des Transports as to the realization of this project; that once this authorization has been received, the Municipality may grant, subject to certain conditions, a resolution authorizing the owners an occupation of the public domain, that is a part of Cull Road, to install an underground power line for a future residence.

Correspondances : 2019-06-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 7 mai au 3 juin 2019, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from May 7th till June 3rd, 2019 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Rapport du maire – faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe : 2019-06-03 Le rapport du maire a été déposé et sera distribué gratuitement à chacune des adresses

civiques sur le territoire de la municipalité (art. 176.2.2 C.M.).

The mayor's report was tabled and will be distributed free of charge to every civic address in the territory of the municipality (art. 176.2.2 C.M.).

Compte rendu - journée de l'arbre : 2019-06-03 Le Conseil prend connaissance du rapport déposé par la directrice générale/secrétaire-trésorière concernant la distribution gratuite des arbres et du compost aux résidents de Melbourne, le 18 mai 2019.

Council acknowledges the report tabled by the director general/secretary-treasurer concerning the distribution of free trees and compost to the citizens of Melbourne that was held on May 18th, 2019.

Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 2019-05 - Règlement relatif à l'occupation du domaine public : 2019-06-03, 10 Le conseiller Douglas Morrison donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no. 2019-05, Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Melbourne. Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Councillor Morrison gave notice that at a future sitting of this Council, he will table by-law no. 2019-05, a municipal by-law on the occupation of the public domain. As all the council members received a copy of this by-law before the meeting, there will be no reading of the by-law.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Entente intermunicipale sur la gestion du service des loisirs : 2019-06-03, 11 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a une entente intermunicipale sur la gestion du service des loisirs avec la Ville de Richmond et le Canton de Cleveland;

Attendu que l'entente actuelle était d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et se renouvelle pour une période d'un (1) an à moins qu'une des parties avise l'autre partie par écrit, six (6) mois avant la fin de l'entente de son retrait de l'entente;

Attendu que cette entente satisfait les membres du Conseil en autant que le déficit d'opérations reste stable ou diminue;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte de renouveler l'entente intermunicipale sur la gestion du service des loisirs avec la Ville de Richmond et le Canton de Cleveland; que le conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer la nouvelle entente au besoin.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that council agrees to renew the intermunicipal agreement with the Town of Richmond and the Canton de Cleveland respecting the management of the recreational activities department as long as the operating deficit remains stable or decreases; that the council authorizes the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign the new agreement as needed.

Formation ADMQ : 2019-06-03, 12 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une dépense de 316 \$ (plus taxes) pour un cours de formation concernant la comptabilité et les finances municipales à la directrice générale, tenue à Drummondville, le 28 août 2019.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to authorize an expenditure of 316\$ (plus taxes) for a course regarding accounting and municipal finances to be held in Drummondville on August 28th, 2019.

Maire suppléant : 2019-06-03, 13 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant de la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de juillet à décembre de la présente année; que M. Enright siègera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved to name councillor Daniel Enright as pro mayor of Melbourne Township for the period from July to December of this year; that Mr. Enright will represent Melbourne at the MRC in place of James Johnston, mayor, when Mr. Johnston is not present.

Congrès FQM 2019 : 2019-06-03, Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Renforcement structural du 2^e étage d'hôtel de ville – info : 2019-06-03 La directrice générale/secrétaire-trésorière avise les membres du conseil qu'une offre a été reçue de Construction Alain Morin inc. en lien avec les plans de construction préparés par DTA consultants, qui respecte à la fois les prévisions budgétaires et les règles applicables aux contrats, donc le contrat a été donné. Nous attendons la confirmation de la date et de la durée des travaux.

The director general/secretary-treasurer advises the council members that an offer has been received from Construction Alain Morin Inc. in connection with the construction plans prepared by DTA Consultants, which respects both the budget estimates and the rules applicable to contracts, so the contract was given. We are waiting for confirmation of the date and duration of the work.

Demande d'appui du Marché Champêtre de Melbourne – concours pour un aménagement comestible : Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

Demande d'appui au Cercle de Fermières Richmond (22) dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » : 2019-06-03, 14 **Attendu que** le Cercle de Fermières Richmond (22) souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention dans le cadre du programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour acquérir les équipements et les ameublements afin d'améliorer leurs locaux;

Attendu que le Cercle de Fermières Richmond (22), de la Fédération Estrie (07) est une association sans but lucratif avec une vocation de transmettre le patrimoine familial et textile aux générations futures et aide à faire sortir les membres aînés de leur isolement en s'impliquant aux activités;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Cercle de Fermières Richmond (22) à la demande de subvention dans le cadre du programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour acquérir les équipements et les ameublements afin d'améliorer leurs locaux.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the

Cercle de Fermières Richmond (22) in their request to apply for financial assistance under the federal program « *New Horizons for Seniors* » to acquire equipment and furnishings to improve their locale.

Publicités/dons : 2019-06-03, 15 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Société Historique de Richmond (ice cream social)	200 \$
AHMR (feux d'artifice)	250 \$
Marché Champêtre (journée petits entrepreneurs)	100 \$
L'Étincelle (Fête Nationale et de la Confédération)	91 \$(plus taxes)
The Record (Canada Day)	99 \$(plus taxes)

Moved by councillor Garrett seconded by councillor Miller, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Demande d'autorisation au MELCC pour le projet de réfection d'un tronçon du chemin de Montréal entre les chemins Dinelle et Healy : 2019-06-03, 16 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne doit obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant le projet de réfection d'un tronçon du chemin de Montréal entre les chemins Dinelle et Healy ;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu :

Que la municipalité du Canton de Melbourne mandate et autorise Les Services EXP inc. à préparer et à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de réfection d'un tronçon du chemin de Montréal entre les chemins Dinelle et Healy auprès du MELCC en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Que la demande d'autorisation contienne une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la municipalité du Canton de Melbourne d'autoriser Les Services EXP inc., à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

Que le conseil de la municipalité du Canton de Melbourne s'engage à transmettre, si requis et lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ;

Que la municipalité s'engage à payer les frais relatifs à cette demande, y compris toute contribution financière exigible par le MELCC pour compenser, s'il y a lieu, l'atteinte aux milieux humides ou hydriques prévue à la section V.1 du chapitre IV de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld it is resolved that the Township of Melbourne mandate and authorize EXP Services inc. to prepare and sign, for and on behalf of the municipality, all documents concerning the application for authorization of the project to repair a section of Montréal Road, between Dinelle and Healy Roads, with the *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC) under the *Loi sur la qualité de l'environnement*; that the application for authorization contain a duly certified copy of this resolution authorizing EXP Services inc. to submit this request to the MELCC and to make any commitment in connection with this request; that the council of the Township of Melbourne agrees to transmit, if required and when the work is completed, a certificate as to the conformity with the authorization issued, no later than 60 days after the end of the work; that the municipality agrees to pay the costs related to this application,

including any financial contribution required by the MELCC to compensate, if applicable, the impairment of wetlands or water features in section V.1 of Chapter IV of the Environment Quality Act.

Appel d'offres – déneigement : 2019-06-03, 17 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les documents concernant l'appel d'offres pour l'ouverture et l'entretien des chemins durant l'hiver pour une période de trois (3) ans; que le Conseil autorise la publication d'un appel d'offres dans le journal l'Étincelle et sur le site internet www.seao.ca concernant le contrat de déneigement.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council approves the documents for the opening and maintenance of winter roads for a three (3) year period; that Council authorizes the publication of a call for tenders in the local newspaper, l'Étincelle, and on the internet site www.seao.ca concerning the opening and maintenance of winter roads.

Renouvellement du contrat de déneigement sur la route 243 avec le MTQ :2019-06-03, 18 Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a renouvelé le contrat de déneigement de la partie de la route 243 sise entre les limites de la Ville de Richmond et le viaduc de l'autoroute 55, et ce, aux conditions mentionnées dans des documents du Ministère des Transports en date du 28 mai 2019;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité que les travaux de déneigement de la partie de la route 243 sise entre la limite de la Ville de Richmond et le viaduc de l'autoroute 55 seront effectués pour le Canton de Melbourne par l'entrepreneur Monsieur Jim Coddington.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright, it is resolved that the snow removal of the Route 243, between the limits of the Town of Richmond and the highway 55 will be executed for the Township of Melbourne by the contractor Mr. Jim Coddington.

Appel d'offres projet « rechargement chemin Healy » : 2019-06-03, 19 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à envoyer des invitations relatives à la fourniture de 3 500 tonnes métriques d'un granulats d'ardoise concassée 0-3/4" (transport, nivèlement et compaction inclus) pour le rechargement du chemin Healy.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously that the council authorizes the director general/secretary-treasurer to send out invitations relative to the purchase of 3 500 metric tons of crushed slate 0-3/4" (transport, spreading and compaction included) for gravelling of Healy Road.

Escouade verte : 2019-06-03 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil avoir reçu une confirmation de la MRC du Val-Saint-François que l'équipe de deux personnes formant l'escouade verte serait sur notre territoire pendant 3 semaines, du 25 juin au 12 juillet, y compris un samedi au marché. Ils feront la sensibilisation sur le compostage domestique et d'autres enjeux en matière de protection environnementale et de gestion des matières résiduelles dans le Canton de Melbourne.

The director general informs the members of Council that the municipality received confirmation from the MRC du Val-Saint-François that they have hired a two-person team forming the green squad. They will be in our territory for 3 weeks, from June 25 to July 12, including a Saturday at the market. They will raise awareness about home composting and other issues related to environmental protection and waste management in the Township of Melbourne.

Factures : 2019-06-03, 20 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 270 552,91 \$) et des chèques émis (montant : 15 599,46 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (270 552,91 \$) and the payments issued (15 599,46 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – Chemin Norris – fermeture du chemin: 2019-06-03 Le propriétaire du 406 chemin Norris veut s'approprier du chemin Norris. Le conseil est ouvert à cette idée, mais souhaite que le maire explique au propriétaire qu'il serait responsable des frais du notaire, de l'arpenteur ainsi que des frais d'inscription pour cette transaction. Il a été noté que le chemin doit être fermé par résolution avant de procéder avec ce dossier. Le point sera discuté à une séance subséquente du Conseil.

The owner of 406 Norris Road wants to take ownership of the road. The council is open to this idea, but would like the mayor to explain to the property owner that he would be responsible for the notary fees, the surveyor and the registration fees for this transaction. It was noted that the road must be closed by resolution before proceeding with this file. The point will be discussed at a future session of this Council.

Levée de la séance : 2019-06-03, 21 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h 45. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 8 juillet 2019.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Enright that this meeting be closed at 9:45 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday July 8th, 2019.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4e jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf.

James Johnston
Maire